



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-039-2023-04

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2023

Sommaire

Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques

IDF-2023-04-14-00003 - Arrêté du 14 avril 2023 portant délégation de signature à monsieur Franck HUGOY chef de la division des établissements d'enseignement privés (DEEP) du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 3
IDF-2023-04-14-00002 - Arrêté du 14 avril 2023 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI, chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC) (3 pages)	Page 7

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-04-14-00003

Arrêté du 14 avril 2023 portant délégation de signature à monsieur Franck HUGOY chef de la division des établissements d enseignement privés (DEEP) du rectorat de Créteil

Arrêté du 14 avril 2023 portant délégation de signature à monsieur Franck HUGOY chef de la division des établissements d'enseignement privés (DEEP) du rectorat de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2015 nommant madame Isabelle TAIEB attachée d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 nommant monsieur Franck HUGOY, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2019 nommant madame Christine ROSE attachée principale d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 10 novembre 2020 nommant madame Elisabeth BOY attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 20 août 2011 titularisant madame Ouiza BOUNOUNI dans le grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 13 juin 2016 nommant madame Rachel BRANDEHO secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure ;
- VU** l'acte en date du 3 décembre 2018 nommant monsieur Franck HUGOY chef de la division des établissements d'enseignement privés ;
- VU** la lettre de mission en date du 25 octobre 2022 confiant à madame Rachel BRANDEHO l'intérim de cheffe du service des personnels des premier et second degrés des départements de Seine-et-Marne Nord et de Seine-Saint-Denis à compter du 1^{er} novembre 2022 ;
- VU** la lettre de mission en date du 6 mars 2023 nommant madame Isabelle TAIEB adjointe au chef de la division des établissements d'enseignement privés à compter du 1^{er} février 2023 ;
- VU** la lettre de mission en date du 6 mars 2023 confiant à madame Ouiza BOUNOUNI l'intérim de cheffe du service des personnels des premier et second degrés des départements de Seine-et-Marne Sud et du Val-de-Marne à compter du 1^{er} février 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à monsieur **Franck HUGOY**, chef de la division des établissements d'enseignement privés, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relevant des matières ci-après énumérées :

- Correspondances aux directions des services départementaux de l'éducation nationale et aux chefs d'établissement concernant la gestion des moyens des établissements d'enseignement privés du premier degré et du second degré de l'académie.
- Gestion des établissements d'enseignement privés hors contrat :
 - L'accusé réception du dossier d'ouverture d'un établissement d'enseignement privé hors contrat.
- Gestion administrative et financière des enseignants contractuels, délégués auxiliaires et suppléants :
 - les arrêtés de nomination
 - les avis d'affectation
 - les avis de classement
 - les avis d'avancement d'échelon
 - les avis de temps partiel
 - les décisions relatives aux congés
 - les autorisations d'enseigner
 - les fins de fonction pour retraite
 - les documents et courriers concernant la paye.
- Gestion administrative et financière des enseignants du premier degré :
 - les arrêtés de nomination
 - les avis d'affectation
 - les avis de classement
 - les avis d'avancement d'échelon
 - les avis de temps partiel
 - les décisions relatives aux congés
 - les autorisations d'enseigner
 - les fins de fonction pour retraite
 - les documents et courriers concernant la paye.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur **Franck HUGOY**, délégation de signature est donnée à :

- Madame **Isabelle TAIEB**, adjointe au chef de division,
- Madame **Elisabeth BOY**, cheffe du service des opérations collectives et de la coordination paye,
- Madame **Christine ROSE**, cheffe du service des établissements d'enseignement privés,
- Madame **Ouiza BOUNOUNI**, cheffe par intérim du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés des départements de Seine-et-Marne Sud et du Val-de-Marne,
- Madame **Rachel BRANDEHO**, cheffe par intérim du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés des départements de Seine-et-Marne Nord et de Seine-Saint-Denis.

à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants du service dont elles ont la responsabilité.

ARTICLE 3

Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou fin de fonctions.

ARTICLE 4

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 février 2023

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 14 avril 2023

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-04-14-00002

Arrêté du 14 avril 2023 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI, chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC)

**Arrêté du 14 avril 2023 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI,
chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC)**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2019 modifié relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 18 avril 2011 détachant monsieur Fabrice VOISIN, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans le corps des techniciens de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 24 juillet 2019 nommant monsieur Serge M'PACKO technicien de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 août 2022 nommant madame Sylvie RAHMANI attachée d'administration de l'Etat ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 7 septembre 2022 nommant monsieur Luigi PUCCI ingénieur de recherche ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 8 juillet 2009 nommant monsieur Olivier ROMERO attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 15 décembre 2016 nommant madame Cindy SIGNORI secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 5 juillet 2018 nommant monsieur Nicolas DEBET, professeur d'éducation physique et sportive hors classe au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 28 septembre 2018 nommant madame Valérie MUNOZ-CIEZA secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à **monsieur Luigi PUCCI**, chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC), à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
- Validation des demandes d'achats et constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1^{er} degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2nd degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »
- Bons de livraison ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Luigi PUCCI, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Serge M'PACKO**, adjoint au chef de division, pôle logistique
- **Madame Sylvie RAHMANI**, adjointe au chef de division, pôle administration et finances

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
 - Validation des demandes d'achats et constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1^{er} degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2nd degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »
 - Bons de livraison ;
 - Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
 - Courriers et actes relatifs à la gestion des archives académiques ;
 - Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.
- **Monsieur Olivier ROMERO**, responsable des archives et référent académique au rectorat de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
 - Courriers et actes relatifs à la gestion des archives académiques ;
 - Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

- **Madame Cindy SIGNORI**, gestionnaire financière à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Validation des demandes d'achats et constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1^{er} degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2nd degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat ;
- Bons de livraison.

- **Madame Valérie MUNOZ-CIEZA**, cheffe du service financier

- **Monsieur Nicolas DEBET**, gestionnaire financier

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes suivants :

- Constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1^{er} degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2nd degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat ;
- Bons de livraison.

- **Monsieur Fabrice VOISIN**, chef du service technique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Bons de livraison.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 25 août 2021.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 14 avril 2023

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT